



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission Fédérale contre le Racisme
Commissione Federale contro il Razzismo
Cumissium Federala cunter il Razzissem



La Commission fédérale contre le racisme (CFR) demande des procédures de naturalisation transparentes, justes et respectueuses de la dignité humaine

A l'occasion de la conférence sur les naturalisations en Suisse organisée par le *Forum suisse pour l'étude des migrations* à Neuchâtel, le président de la CFR a demandé que les procédures de naturalisation soient conçues de sorte à ne laisser aucune place à la discrimination et à respecter la dignité des personnes désirant être naturalisées:

- Les procédures de naturalisation doivent respecter l'interdiction de la discrimination et l'interdiction de l'arbitraire inscrites dans la Constitution.
- Tous les êtres humains ont le droit d'être traités sur un pied d'égalité dans toute la Suisse, indépendamment de leur domicile.
- Les refus de naturaliser doivent être motivés par écrit et il doit être possible de faire appel de la décision (ce qui est quasiment impossible avec les votes aux urnes et les décisions sans explications des parlements).
- Les droits démocratiques fondamentaux ne doivent pas être détournés pour discriminer les minorités.
- Les procédures de naturalisation ne doivent pas servir d'exutoire en faisant payer aux personnes souhaitant être naturalisées les conséquences des prétendus abus de la politique de l'asile.
- La dignité humaine et la vie privée des personnes demandant à être naturalisées doivent être protégées (pas de présentations même succinctes des personnes concernées dans les brochures électorales).

Ces bases pour des procédures de naturalisation respectueuses de l'État de droit satisfont aux exigences de la Convention européenne sur la nationalité que la Suisse n'a pas encore pu signer, même si elle a participé de manière décisive à son élaboration.

La Suisse est de facto un pays d'immigration. Une politique ouverte des naturalisations peut contribuer à promouvoir l'intégration des immigrés en Suisse et à dédramatiser ce qu'on appelle le "problème des étrangers":

La majorité de la population étrangère est bien intégrée en Suisse, ce que ne montrent pas les chiffres sur la forte proportion d'étrangers par rapport à la population suisse. Une homogénéisation, une objectivisation et une simplification des procédures ainsi qu'une naturalisation facilitée permettraient de réduire le taux d'étrangers pour qu'il reflète leur intégration réelle.